



Fiche d'inscription BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité Éducateur sportif

Mention : Activités Aquatiques et de la Natation

Photo
d'identité

Identification du candidat *(remplir en lettres capitales)*

Nom de naissance :

Nom d'usage (épouse) :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse : N°

Voie :

Code Postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Mail :

Situation par rapport à l'emploi : ☐ Salarié·e ☐ Etudiant·e ☐ Sans emploi

☐ Demandeur d'emploi - N° identifiant :

Diplômes

(joindre obligatoirement la copie du diplôme)

☐ BNSSA

☐ PSE1

☐ PSE2

☐ Diplômes (hors animation) :
.....
.....

☐ Diplômes dans le sport (CQP, BPJEPS...)

Indiquer la spécialité :

☐ UC du BPJEPS déjà obtenues *(fournir les justificatifs)* :
.....

Financement de la formation

☐ Parcours complet

☐ Parcours partiel, cocher les UC :

☐ UC1

☐ UC2

☐ UC3

☐ UC4

Préciser le mode de financement ou de cofinancement de la formation :

☐ OPCO – Contrat de professionnalisation

☐ CPF de transition

☐ OPCO – Contrat d'apprentissage

☐ CPF : Préciser le montant.

☐ OPCO – Pro A

☐ France Travail

☐ Employeurs (plan de développement des compétences)

☐ Personnel

☐ Contrat d'apprentissage (en recherche)

☐ Autre, préciser :

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Cocher le cas dont vous relevez et fournir obligatoirement les pièces justificatives.

- ☐ Être titulaire du certificat PSE1 « Premiers Secours en Equipe » de niveau 1, ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue
- ☐ Être titulaire de Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et, si nécessaire, produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis
- ☐ Justifier de la validation des Tests d'Exigence Préalable à l'entrée en formation suivant : 400 mètres nage libre réalisé en moins de 7 minutes 40 (voir attestation).

ET

- ☐ Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités aquatiques et de la natation de moins de 3 mois à l'entrée en formation (voir document spécifique).
- ☐ Attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Liste des pièces à joindre

Tout dossier incomplet sera retourné.

- ☐ Le présent dossier de candidature avec une photo agrafée.
- ☐ Curriculum vitae et lettre de motivation.
- ☐ Copie très lisible de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour (en cours de validité, recto-verso).
- ☐ Attestation de votre PSE1 initial et votre attestation de formation continue (si nécessaire).
- ☐ La copie de votre BNSSA à jour de sa révision.
- ☐ Attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.
- ☐ Annexe 1 du présent dossier signée (document d'information relatif à l'honorabilité du candidat).
- ☐ Attestation de réussite aux Test d'Exigence Préalable à l'entrée en formation (400 m nage libre en moins de 7 min 40).
- ☐ Certificat médical de non contre-indication des activités aquatiques et de la natation de moins de 3 mois.
- ☐ Frais d'inscription de 35 € non remboursables par chèque à l'ordre d'ifac 95.
- ☐ **Pour les salariés :** attestation de l'employeur précisant les modalités de financement de la formation.
- ☐ **Pour les demandeurs d'emploi :** avis de prise en charge ou de refus de l'ARE demandé auprès de France Travail.

Le dossier de candidature est à envoyer par voie dématérialisée via :

<https://ifac-asso.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

ou en format papier au service Formation Professionnelle de la ville concernée.

Liste et coordonnées à la fin du présent dossier d'inscription.

Vous êtes en situation de handicap

Vous avez entre 15 et 20 ans : (merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)

- ☐ RQTH
- ☐ Prestation de compensation du handicap (PCH)
- ☐ Allocation d'Education d'enfant handicapé (AEEH)
- ☐ Projet de scolarisation précédent (PPS)

Vous avez plus de 20 ans : (merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)

- ☐ RQTH
- ☐ Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- ☐ Carte mobilité inclusion mention « invalidité »

Ou si vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à un autre titre (OETH)

- ☐ Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %
- ☐ Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- ☐ Titulaire des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- ☐ Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

☐ J'autorise ifac à effectuer un traitement informatique des données personnelles de cette fiche de collecte aux seules fins de la bonne exécution du service Formation professionnelle à l'animation.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre du RGPD, auprès de notre DPO (Délégué à la protection des données), vous pouvez le faire sur notre site Web : <http://www.ifac.asso.fr/Informations-legales>

Nom : Prénom :

Signature :

Contact

Ifac Val d'Oise

3 allée Hector Berlioz , 95130 Franconville

LOISY Théo | 01 34 44 21 90

contact.formation@95.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil
Association à but non lucratif à vocation
éducative, sociale et territoriale.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un mail à l'adresse suivante : **referent.rgpd@dsf.ifac.asso.fr**



Obligations d'honorabilité et de déclaration des stagiaires en formation dans les métiers du sport

DANS LE SPORT

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à l'obligation de déclaration quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité article R. 212-87 du code du sport par la voie électronique via : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'article A. 212-176 du code du sport. Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'article L. 212-9 du code du sport, en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n°2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

DÉMARCHE D'EFFACEMENT

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge. La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs (projet professionnel).

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Par ailleurs conformément au décret N°2024-643 du 28 juin 2024, toute personne souhaitant intervenir auprès de mineurs de moins de 13 ans **devra fournir à son employeur ou à sa structure d'alternance en amont de son recrutement une attestation d'honorabilité**. Vous pourrez faire cette demande d'attestation d'honorabilité via le lien suivant : <https://honorabilite.social.gouv.fr>

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, Prénom :

Fait à : Le :

Signature :